

DELIBERATION N°25/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 27 novembre 2025

**Maitrise des risques - Contrôle interne :
Cartographie des risques et plan d'action 2026**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

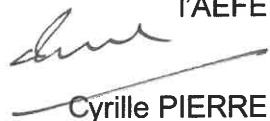
Article unique :

Le conseil d'administration adopte la cartographie des risques et le plan d'action 2026 arrêtés dans le cadre du dispositif de contrôle interne de l'AEFE.

Nombre de votants : 29/29 Pour : 29/29 Contre : -/- Abstention : -/-

Fait à Saint-Ouen, le 27/11/2025

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE


Cyrille PIERRE